

Communication de l'Association médicale du Québec,

Adressée à Monsieur Mario Bujold
Conseil québécois sur le tabac et la santé

Objet : Article de Guy Bourgeault
Entre la liberté et la sécurité : une irréductible tension. Analyse de quelques prises de position sur le cannabis et la loi
Drogues, santé et société, Vol. 2 No 2, Cannabis

Monsieur Mario Bujold
Directeur général
Conseil québécois sur le tabac et la santé

Monsieur,

En tant qu'organisme membre du Conseil québécois sur le tabac et la santé, l'Association médicale du Québec (AMQ) désire par la présente signifier son appui à la démarche de réflexion amorcée par le CQTS sur la question de la décriminalisation et/ou de la légalisation du cannabis.

Comme le CQTS, l'AMQ s'oppose à la légalisation du cannabis à cause des risques que cela pourrait entraîner pour la santé de la population. L'AMQ est d'avis que le gouvernement doit aborder la question de la consommation du cannabis sous l'angle d'une approche plus générale de santé publique et d'une stratégie globale antidrogue intégrant la sensibilisation, l'information, l'éducation, la prévention, le traitement et la réadaptation.

Par ailleurs, l'AMQ est favorable à la décriminalisation dans le contexte d'une démarche multidimensionnelle. Elle est d'avis que les ressources actuellement consacrées à lutter contre la possession simple de marijuana par le code criminel pourraient être redirigées vers des stratégies concertées de santé publique, notamment en matière de prévention de la consommation précoce chez les jeunes.

Bref, l'AMQ considère, à l'instar du CQTS, que le véritable enjeu du débat sur la libéralisation de l'usage du cannabis est celui des risques pour la santé de la population, et qu'il requiert à ce titre l'application d'une stratégie globale de santé publique.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

Claudette Duclos
Directrice générale

Marie-Claire Laurendeau
Directrice, Affaires professionnelles